



Le Président



LYON TURIN FERROVIAIRE

Monsieur Noël COMMUNOD

Conseiller régional Rhône-Alpes

La Chatelle

73800 SAINTE HELENE DU LAC

N/Prot. : 81/EO/4/PR/13

N/réf. : AC/CG-2465

Chambéry, le 26 février 2013

Monsieur le Conseiller régional,

Par courrier en date du 14 janvier 2012, vous avez souhaité attirer mon attention sur les points suivants concernant le projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin :

- La comparaison de l'estimation des coûts de la section transfrontalière dudit projet avec le coût prévisionnel du tunnel de bas du Saint-Gothard ;
- L'objet de l'appel d'offres en cours pour des travaux à réaliser depuis la descenderie de Saint-Martin-La-Porte.

Sur le premier point, je vous informe que la société LTF SAS a des échanges techniques réguliers avec ses homologues Alptransit Gothard et Brenner Basis Tunnel, ce qui permet de veiller à un minimum de cohérence entre les différents projets.

En ce qui concerne la comparaison des coûts, il convient de tenir compte des particularités de chaque ouvrage avant de tirer des conclusions (contextes géologiques, nombre de descenderies, tronçon à l'air libre...). De plus, il convient d'avoir à l'esprit la forte évolution récente du taux de change entre l'euro et le franc suisse. La comparaison, en prenant en compte ces éléments, ne fait pas apparaître de différence notable entre les estimations.

L'estimation de 8,5 Milliards d'Euros constants (en valeur janvier 2010) indiquée par Monsieur le Premier Ministre dans son courrier du 8 octobre 2012 correspond au stade d'étude de l'avant-projet en France et du « Progetto Preliminare » en Italie. Elle a été approuvée par le gouvernement italien (délibération du CIPE du 3 août 2011 approuvant le Progetto Preliminare). Les approfondissements en cours conduiront à consolider cette estimation en vue d'en obtenir la certification par un tiers extérieur, comme prévu par l'accord binational du 30 janvier 2012.

Lyon Turin Ferroviaire
Société par Actions
Simplifiée au capital de
1.000.000 d'euros
RCS Chambéry 439 556 952
TVA FR 03439556952

Siège social :
1091, avenue de la Boisse
BP 80631
73006 Chambéry Cedex-France
Tél. (33) 04 79 68 56 50
Fax (33) 04 79 68 56 75

Etablissement
secondaire :
Piazza Nizza, 46
10126 Torino - Italia
Tél. (39) 011 557 92 21
Fax (39) 011 557 92 36

Le Président

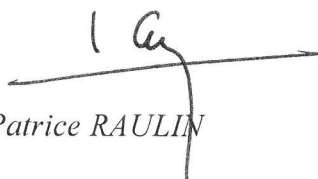
Sur le deuxième point, l'appel d'offres en cours, dont le lancement a été autorisé par la CIG lors de sa réunion du 14 décembre dernier, a pour objet de réaliser des ouvrages de reconnaissance sur le tracé du tunnel de base à partir de la descenderie de Saint-Martin-La-Porte. Comme la construction des descenderies, ces travaux de reconnaissance s'inscrivent dans le cadre de la première étape de réalisation de la partie commune franco-italienne de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin telle qu'elle a été définie par le traité du 29 janvier 2001 et notamment à l'article 5 : « études, reconnaissances et travaux préliminaires de la partie commune franco-italienne ».

Ces reconnaissances géologiques ont pour objet de lever les incertitudes qui demeurent dans cette zone, et notamment celles mises en évidence par les difficultés rencontrées lors de l'évacuation de la descenderie de Saint-Martin-La-Porte. L'utilité de ces reconnaissances a été reconnue aussi bien par les Etats français et italien que par l'Union européenne.

S'agissant de reconnaissances géologiques, ces travaux rentrent parfaitement dans le cadre des compétences de LTF telles qu'elles ont été définies par le Traité de Turin et par ses statuts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller régional, l'expression de mes sentiments distingués.

Cordialement,


Patrice RAULIN